

Parisot SIVU Peyrole

*République Française
Département : TARN
Arrondissement : Albi
S.I.V.U. PARISOT PEYROLE*

Procès verbal

Le mardi 14 avril 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 31 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Alain CAMALET.

Secrétaire de la séance : Sébastien CHARRUYER

Présents : Laurent BOIZIOT, Sébastien CHARRUYER, Alain CAMALET, Gwenael GRANGER, Geneviève IMART, Didier VALAX, Fabrice LEMONNIER, Frédéric PLAZOLLES, Benjamin GIL, Virginie WABLE, Sophie ANTON

Représentés : Jean-Paul FRANC représenté par Gwenael GRANGER

Absents et excusés : Jésus ARCA, Jean-Benoît LEPERS

Ordre du jour :

- 1 -Election du Président
- 2-Election du Vice -président
- 3-Approbation du procès verbal du 09-03-2026
- 4-Commissions d'appel d'offres
- 5-Indemnités de fonction des élus
- 6-Budget primitif 2026

Syndicats intercommunaux

Art. R.5211-12 du CGCT

POPULATION TOTALE (tranches démographiques)	INDEMNITES MAXIMALES au 1 ^{er} JANVIER				
	Présidents				
	Taux maximum (en %)	Montant des indemnités		Taux maximum (en %)	
		Annuel	Mensuel		
< 500	4,73	2 333,13	194,43	1,89	
500 à 999	6,69	3 299,93	274,99	2,68	
1 000 à 3 499	12,20	6 017,81	501,48	4,65	
3 500 à 9 999	16,93	8 350,94	695,91	6,77	
10 000 à 19 999	21,66	10 684,07	890,34	8,66	
20 000 à 49 999	25,59	12 622,60	1 051,88	10,24	
50 000 à 99 999	29,53	14 566,05	1 213,84	11,81	
100 000 à 199 999	35,44	17 481,24	1 456,77	17,72	
> 200 000	37,41	18 452,97	1 537,75	18,70	

Monsieur le Président propose de reconduire les précédentes indemnités des élus soit 4.65 % pour le Président et le Vice -Président du SIVU Parisot Peyrole.

Entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

-APPROUVE les indemnités du Président et du Vice -Président fixées à 4.65 % du taux de référence.

Délibération : adoptée

Budget primitif 2026 (N° DE_010_2026)

Vu la nomenclature M57,

Vu le compte administratif 2025,

Vu l'affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026,

Monsieur le Président présente au Conseil la proposition budgétaire 2026, ainsi résumée :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2025		24 249.39 €	64.54 €	
Prévu 2026		189 854.61 €	6 889.46 €	
Total	214 104 €	214 104 €	6 954 €	6 954 €

Monsieur le Président informe le Conseil de la mise à jour du tableau du personnel, pièce annexe du budget primitif :

- agent de maîtrise technique (temps complet) : 1 poste budgétaire = 1 poste pourvu (titulaire)
- adjoint technique (temps complet) : 1 poste budgétaire = 1 poste pourvu (titulaire)
- adjoint technique (temps complet) : 1 poste budgétaire = 1 poste pourvu (non -titulaire)

Entendu cet exposé, le Conseil, à l'unanimité,

•**APPROUVE** le budget primitif 2026 tel que présenté,

•**APPROUVE** le tableau du personnel du SIVU Parisot-Peyrole.

•**AUTORISE** le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles.

Délibération : adoptée

Alain CAMALET
Président de séance

Sébastien CHARRUYER
Secrétaire de séance

